



Département des Yvelines, commune de

Flexanville



Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 23 juillet 1981
1ère modification approuvée le 24 octobre 1997
Tère révision simplifiée approuvée le 1er décembre 2006

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
12 avril 2018
approuvant le plan local
d'urbanisme de la
commune de Flexanville

Plu prescrit le 7 juillet 2014
Projet de Plu arrêté le 30 juin 2017
Projet de Plu approuvé le 12 avril 2018

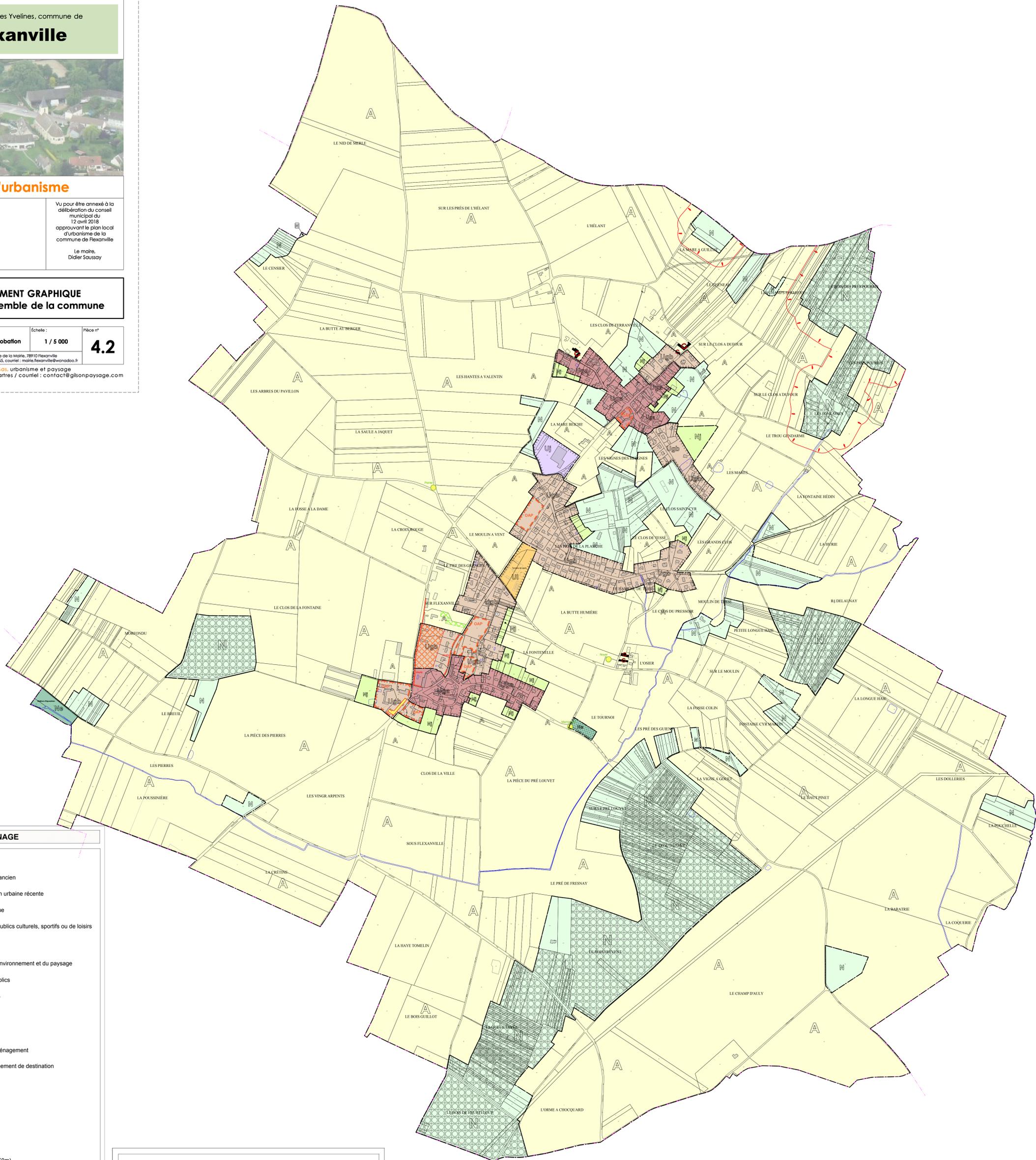
Le maire,
Didier Soussay

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE plan de zonage de l'ensemble de la commune



Date : 28 mars 2018 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000 Pièce n° 4.2

Mairie de Flexanville, 3, rue de la Motte, 78910 Flexanville
Tél : 01 34 87 23 05 / Fax : 01 30 88 30 65, courriel : mairie.flexanville@wanadoo.fr
agence GILSON & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Uga** Zone urbaine - Secteur de centre ancien
- Ugb** Zone urbaine - Secteur d'extension urbaine récente
- Uj** Zone dédiée à l'activité économique
- Ui** Zone réservée aux équipements publics culturels, sportifs ou de loisirs
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle de protection de l'environnement et du paysage
- Ne** Secteur naturel d'équipements publics
- Nj** Secteur naturel de parcs et jardins
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à orientation d'aménagement
- bâti pouvant prétendre à un changement de destination

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Bâti et mur
- Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Arbre

Bande de protection des lisières (50m) des massifs boisés de plus de 100 ha

Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 12 avril 2018

Liste des emplacements réservés

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Élargissement de voirie	300 m2	Commune

